Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Séance du 25 novembre 2026

Membres présents: M. KILL Romain, bourgmestre, M. ERNST René, échevin, Mme OLINGER Peggy, échevine, Mme Tamara MANGERICH, secrétaire communale f.f.

Membres absents: a) excusé: /
b) sans motif: /

Objet: Règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue "Kiirchestrooss" à Filsdorf

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu l'organisation d'une porte ouverte par la Buttek Mosaïk à la ferme sise 11, Kiirchestrooss à Filsdorf du vendredi 27 novembre 2026 au dimanche 29 novembre 2026.

Considérant qu'il y a lieu de barrer la voirie de la rue "Kiirchestrooss" à Filsdorf sur le tronçon entre les bifurcations de la rue "Kiirchestrooss" avec la rue "Am Eck" et la route nationale 13 dénommé "Dräikantonstrooss" à Filsdorf.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement dans la rue "Kiirchestrooss" à Filsdorf des deux côtés sur le tronçon entre les bifurcations de la rue "Kiirchestrooss" à Filsdorf avec la rue "Am Eck" à Filsdorf et la route nationale 13 dénommée "Dräikantonstrooss" à Filsdorf.

Considérant qu'il y a lieu de prendre à cette occasion toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité publique.

Vu le règlement de circulation de la commune de Dalheim adopté par le conseil communal lors de sa séance du 8 mars 2005 et approuvé par le ministère des transports en date du 8 avril 2005 sous la référence cce/rc/avis/05/034 et approuvé par le ministère de l'intérieur en date du 12 avril 2005 sous la référence 322/05/CR.

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée par la suite et notamment par la loi du 6 juillet 2004.

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié par la suite.

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

ARRÊTE u n a n i m e m e n t

Art.1°: A partir du vendredi 27 novembre 2026 à 17.00 heures et jusqu'au dimanche 29 novembre 2026 à 22.00 heures la voirie de la rue "Kiirchestrooss" à Filsdorf est interdite à toute circulation sur le tronçon entre les bifurcations de la rue "Kiirchestrooss" avec la rue "Am Eck" et la route nationale 13 dénommée "Dräikantonstrooss" à Filsdorf (signalisation routière "route barrée").

Art.2°: A partir du vendredi 27 novembre 2026 à 17.00 heures et jusqu'au dimanche 29 novembre 2026 à 22.00 heures le stationnement est interdit sur les deux côtés de la rue "Kiirchestrooss" à Filsdorf sur le tronçon entre les bifurcations de la rue "Kiirchestrooss" à Filsdorf avec la rue "Am Eck" à Filsdorf et la route nationale 13 dénommée "Dräikantonstrooss" à Filsdorf (signalisation routière C18 "stationnement interdit").

Art.3°: Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

En séance à Dalheim, date qu'en tête.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Dalheim, le 25 novembre 2026

La Secrétaire communale f.f.
Tamara MANGERICH

Administration Communale * DALHEIM *

Le Bourgmestre
Romain KILL